

# **BACCALAURÉAT 2022**



Réussir au lycée

#### **EDITO**



Après deux années fortement perturbées par la crise sanitaire, la session 2022 du baccalauréat témoigne de la transformation du lycée général, technologique et professionnel qui s'est opérée depuis trois ans, afin d'offrir à tous les élèves la possibilité de construire un parcours de réussite qui soit en phase avec leurs goûts et leurs aspirations.

Le nouveau baccalauréat général et technologique a pour ambition de préparer les lycéens aux exigences des formations de l'enseignement supérieur : le contrôle continu valorise le travail régulier tout au long de l'année ; les épreuves de spécialités, qui se sont tenues au mois d'octobre, développent l'expertise et l'excellence des candidats ; l'épreuve écrite de philosophie traduit l'exigence

d'une culture académique commune permettant aux jeunes de devenir des citoyens libres et éclairés ; l'épreuve du Grand oral permet de s'exercer à l'argumentation et à la prise de parole en public.

Dans la voie professionnelle, la nouvelle organisation des cursus, vers le CAP ou le baccalauréat professionnel, permet davantage l'expression des talents de chacun, notamment grâce à la réalisation des chefs d'œuvre, gage de réussite pour la poursuite d'études ou l'insertion dans le monde professionnel.

Ainsi, le lycée permet-il à la fois une spécialisation progressive des élèves avec un haut niveau d'exigence, et une adaptation des choix d'enseignement pour une orientation plus individualisée.

L'organisation du baccalauréat est, comme chaque année un défi : 146 candidats se présentent en 2022,

Je tiens à remercier l'ensemble des professeurs qui ont parfaitement préparé leurs élèves lors de cette année scolaire, remercie aussi toutes celles et tous ceux qui, par leur mobilisation font que, chaque année, les épreuves se déroulent dans de bonnes conditions.

À toutes les candidates et tous les candidats, j'adresse mes sincères vœux de pleine réussite!

Régine VIGIER

Vice-rectrice des îles Wallis et Futuna

#### **SOMMAIRE**

#### L'ESSENTIEL

- Les chiffres clés
- Le calendrier des épreuves terminales 2022
- Les aménagements d'épreuves
- Le grand oral
- · Les aides et les aménagements pour les candidats à besoins particuliers
- Les mentions
- Les épreuves du 2nd groupe
- La fraude à l'examen

#### UN BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL RÉNOVÉ

- Cinq nouvelles familles de métiers mises en place à la rentrée 2021
- Le chef-d'oeuvre
- Une nouvelle épreuve de contrôle
- L'attestation de réussite intermédiaire pour le baccalauréat professionnel

#### LES EFFECTIFS

- · Les effectifs académiques
- Les candidats aux épreuves anticipées
- Les spécialités du baccalauréat technologique
- Les spécialités du baccalauréat professionnel

#### LE BACCALAURÉAT, ET APRÈS?

Parcoursup

#### LES RÉSULTATS DU BACCALAURÉAT

- Les résultats de la session 2021
- Comment consulter les résultats de la session 2022 ?

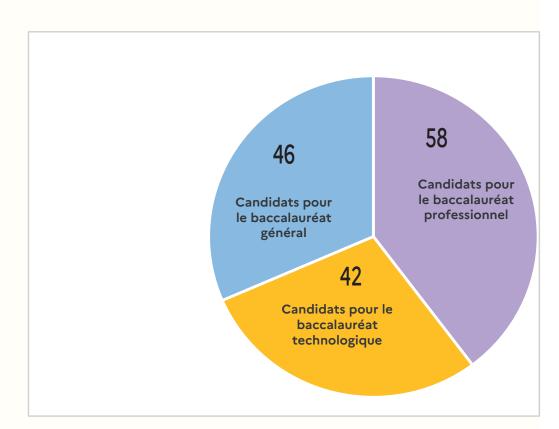
#### LA CÉRÉMONIE DE REMISE DES RÉCOMPENSES DES MENTIONS AU BAC

• Carte d'invitation de la Vice-rectrice

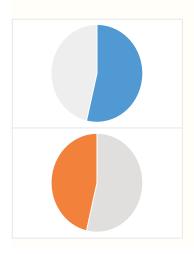
#### I. L'ESSENTIEL

#### LES CHIFFRES-CLÉS DU BACCALAURÉAT 2022

146 Canditats



# Épreuves anticipées 95 Canditats



51 Canditats pour le baccalauréat général

> 44 Canditats pour le baccalauréat technologique

### LE CALENDRIER DES ÉPREUVES TERMINALES 2022

Enseignements de spécialité*	26 au 27 octobre 2022
Philosophie	28 novembre 2022
Épreuve écrite de français	5 décembre 2022
Épreuve orale de français	28 novembre au 2 décembre 2022
Grand oral	30 novembre au 8 décembre 2022
Rattrapage	19 décembre 2022

Baccalauréat professionnel	
Mathématiques et physique-chimie	18 novembre 2022
Français, histoire-géographie et EMC	28 novembre 2022
Prévention, santé environnement	29 novembre 2022
Economie-droit ou économie-gestion	29 novembre 2022
Arts appliqués et cultures artistiques	30 novembre 2022
Épreuves professionnelles écrites	du 1er au 02 décembre 2022
Langue vivante A	30 novembre 2022
Langue vivante B	30 novembre 2022
Épreuves de contrôle	19 décenbre 2022

#### LES AMÉNAGEMENTS D'ÉPREUVES

Pour cette session 2022, l'application à Wallis et Futuna de toutes les modalités nationales est confirmée. Il est décidé que les dispositions nationales pour la session de juin métropole s'appliqueront à notre session australe.

Les épreuves terminales du baccalauréat général et technologique, ainsi que celles du baccalauréat professionnel se dérouleront aux dates prévues.

#### a. Aménagement s'agissant des épreuves de spécialité du baccalauréat

#### Les épreuves écrites de spécialité

Les épreuves de spécialité du baccalauréat général et technologique se sont déroulées les 26 et 27 octobre selon les plannings prévus, afin d'offrir les meilleures conditions aux candidats.

Le programme des épreuves sera le même que celui initialement fixé. Les candidats n'auront donc pas plus de thématiques à réviser, mais uniquement plus de temps pour travailler le programme initial.

En lieu et place des notes obtenues par les candidats aux épreuves écrites de spécialité, seront remontées dans la procédure d'orientation dans l'enseignement supérieur les moyennes obtenues par les candidats dans ces enseignements sur les trois trimestres de la classe de première et les deux premiers trimestres de la classe terminale.

En outre, afin d'offrir les meilleures conditions de préparation aux candidats, plusieurs aménagements ont été apportés:

- Tous les sujets seront aménagés de façon à ce que chacun, selon sa spécialité, puisse disposer d'un choix dequestions ou d'exercices;
- Les deux jours précédant les épreuves seront consacrés, dans les établissements, aux révisions desexamens, les élèves de terminale n'ayant que leurs cours de spécialité;
- Les épreuves propres à l'attestation de niveau de langue sont annulées, à titre exceptionnel, pour cette année.

Ces aménagements permettront ainsi aux élèves de poursuivre leur préparation aux épreuves de spécialité comme à l'épreuve de philosophie et au Grand oral, sans jamais compromettre leurs chances de réussite.

### Aménagements s'agissant de l'épreuve anticipée orale de français en 1ère générale et technologique

Afin de tenir compte des effets de la situation sanitaire sur la scolarité des élèves, le nombre de textes à présenter à l'oral sera réduit à 16 en voie générale et à 9 en voie technologique. Les calendriers spécifiques des épreuves des candidats individuels, fixés au niveau académique, seront adaptés afin de tenir compte de cette situation.

#### Aménagements s'agissant de l'éducation physique et sportive

Les contrôles en cours de formation, habituellement au nombre de trois, pourront être ramenés à deux lorsque les conséquences de la situation sanitaire sur la disponibilité des installations ou la préparation des élèves le justifieront.

#### b. Aménagements s'agissant de la voie professionnelle

La durée minimale des périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) est réduite de 7 à 8 semaines par rapport aux durées habituelles.

- Pour le baccalauréat professionnel préparé en 3 ans, 10 semaines (au lieu de 18 à 22 semaines selon les spécialités)
- Pour le baccalauréat professionnel préparé en 2 ans, 8 semaines (au lieu de 18 à 22 semaines selon les spécialités)
- Pour le CAP, préparé en 2 ans ou 3 ans = 5 semaines (au lieu de 12 à 14 semaines selon les spécialités).

Les épreuves écrites et orales du baccalauréat professionnel conservent le même format et le même programme.

## c. Aménagements s'agissant des CAP proposés aux candidats scolaires de cycle Baccalauréat professionnel dans certaines spécialités

Les candidats inscrits dans une formation de baccalauréat professionnel <u>qui le souhaitent</u> sont autorisés, <u>pour la seule session 2022</u> à se présenter à l'examen du CAP au titre de diplôme intermédiaire du baccalauréat professionnel qu'ils préparent.

Cette autorisation concerne, pour les seules spécialités de baccalauréat professionnel et de CAP figurant dans la liste ci-après, les élèves scolarisés au titre de l'année 2020-2021 en classe de seconde ou première professionnelle en EPLE ou établissement privé sous contrat. Les candidats des établissements hors contrats ne peuvent pas présenter ce CAP.

Les candidats concernés présenteront <u>les épreuves ponctuelles</u> (aucun CCF ou contrôle continu) et ils ne présenteront pas l'épreuve du chef d'oeuvre.

#### **BACCALAURÉAT: LE GRAND ORAL**

En voie générale et technologique, le Grand oral est l'épreuve qui évalue les compétences essentielles, sur l'élocution de l'élève. L'évève doir faire preuve de conviction, d'une capacité à dialoguer et argumenter, dans le but d'adopter une distance critique par rapport à son projet.

L'épreuve du Grand oral nécessite pendant l'année, de définir deux questions adossées sur les deux enseignements de spécialité, et de préparer une réponse argumentée à ces deux questions.

- Dans la voie générale, les questions portent sur les enseignements de spécialité suivis en terminale.
- Dans la voie technologique, elles s'adossent à l'enseignement de spécialité dans lequel une étude approfondie ou un projet, a été mené.

Le jour de l'épreuve, la démarche consiste à remettre au jury, sur une feuille signée par ses professeurs de spécialité, l'énoncé des deux questions. Le jury en choisit une. Le candidat dispose de 20 minutes pour préparer sa présentation. Cette épreuve fait partie des 5 épreuves finales du bac.

Le Grand oral forme à prendre la parole en public de façon claire et convaincante. Cette épreuve permet aussi d'utiliser les connaissances (celles qui sont liées à la spécialité de l'élève) pour créer une argumentation et montrer en quoi elles sont essentielles pour le projet de poursuite d'études et le projet professionnel de l'élève.

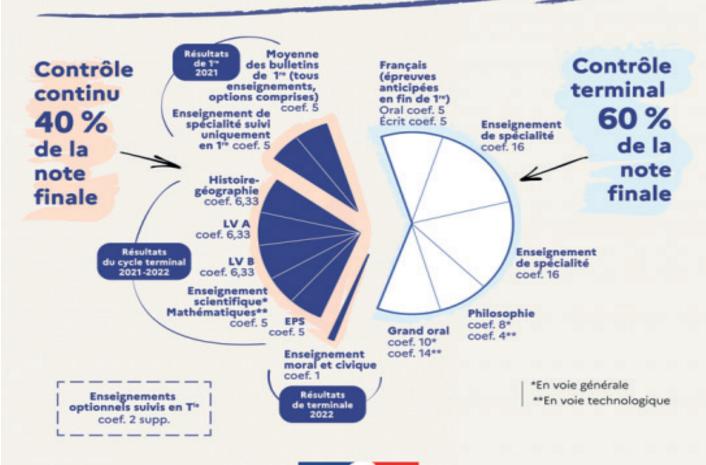


### **BACCALAURÉAT GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE**

Répartition de la note finale pour les élèves en terminale



en 2022 en Nouvelle-Calédonie



#### LES AIDES ET AMÉNAGEMENTS POUR LES CANDIDATS À BESOINS PARTICULIERS

Pour la session 2022, ... candidats bénéficient d'une aide ou d'un aménagement des conditions de passation de l'épreuve.

Depuis 2021, la procédure de demande d'aménagement d'épreuves et les formulaires font l'objet d'une simplification qui se traduit par deux processus distincts :

- Une procédure simplifiée à destination d'élèves à besoins éducatifs particuliers bénéficiant d'un plan d'accompagnement personnalisé au titre de troubles du neuro-développement (PAP), d'un plan d'accompagnement individuel (PAI) et d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS);
- Une procédure complète pour tous les autres élèves dont la demande est adressée au médecin scolaire.

Pour les deux procédures, les aménagements sont décidés par une équipe pluridisciplinaire..

En outre, les candidats peuvent demander la conservation pendant cinq ans des notes de leur choix et ce, quelles que soient leurs valeurs.

#### Une organisation adaptée aux besoins des candidats

Pour répondre à une nécessité d'adaptation pédagogique, et en fonction du besoin identifié au regard de l'épreuve et de la situation des candidats, ces derniers peuvent avoir recours à des aides humaines ou techniques. Les aides et aménagements accordés aux candidats doivent être en cohérence avec ceux mis à leur disposition au cours de leur scolarité.

#### Les aides humaines

Les candidats empêchés d'écrire peuvent obtenir l'aide d'un secrétaire ou d'un assistant.

#### Les aides techniques

Ces aides peuvent se présenter sous la forme d'une machine à écrire en braille ou encore d'un ordinateur portable avec un logiciel de reconnaissance vocale ou de traitement de texte. Elles nécessitent ainsi de la part du candidat une certaine habitude d'usage.

Pour les candidats malvoyants ou présentant un handicap auditif, une transcription des sujets en braille ou caractères agrandis, l'intervention d'enseignants spécialisés pratiquant la langue des signes, ou encore d'un interprète pratiquant l'un des modes de communication familiers aux candidats, peuvent être mis à disposition.

Pour les élèves souffrant de dyscalculie ou de dyspraxie, l'usage de la calculatrice simple et non programmable constitue un outil d'accessibilité, et elle est autorisée dans ce cadre.

Outres ces aménagements, les candidats peuvent bénéficier de temps majoré sans excéder le tiers-temps.

Une attention particulière est portée à l'accessibilité des locaux et à la mise en place d'aménagements matériels. Ainsi, chaque candidat en situation de handicap doit disposer d'un espace suffisant pour installer son matériel et l'utiliser dans de bonnes conditions.

Le président de jury est informé des aménagements accordés aux candidats, dans le respect du principe d'anonymat.

#### LES MENTIONS

Les mentions habituelles sont maintenues, selon les règles suivantes :

- Assez bien pour une moyenne entre 12 et 14;
- Bien pour une moyenne entre 14 et 16;
- Très bien pour une moyenne entre 16 et 18;

Depuis la session 2021, la mention très bien avec les félicitations du jury peut être accordée aux candidats présentant une moyenne supérieure à 18.

#### LES ÉPREUVES DU 2ND GROUPE

#### a. Baccalauréat général et technologique

Les épreuves du second groupe, prévues au 19 décembre 2022, sont accessibles pour les candidats dont la note globale à l'examen est égale ou supérieure à 8, et inférieure à 10 sur 20.

À l'issue des résultats des épreuves du premier groupe, les candidats choisissent deux enseignements au maximum parmi ceux qui correspondent aux épreuves terminales du premier groupe, soit le français, la philosophie ou les deux enseignements de spécialité suivis en classe de terminale. Le candidat passe une épreuve orale dans chacun de ces deux enseignements.

Les notes des oraux seront prises en compte et affectées du coefficient applicable à la matière présentée, uniquement si elles sont supérieures à celles obtenues à l'issue des épreuves du premier groupe.

#### b. Baccalauréat professionnel

Pour le baccalauréat professionnel, les épreuves du second groupe dites de contrôle, prévues pour le 19 décembre 2022, sont ouvertes aux candidats qui ont obtenu une moyenne générale supérieure à 8 et inférieure à 10 sur 20, et une note moyenne supérieure ou égale à 10 sur 20 à l'ensemble des épreuves professionnelles du baccalauréat professionnel.

L'épreuve de contrôle prévoit désormais :

- Une interrogation sur les disciplines suivantes : mathématiques et/ou physique-chimie et/ou économie-droit ou économie-gestion et/ou prévention-santé-environnement d'une part, français ou histoire-géographie-enseignement moral et civique d'autre part ;
- La possibilité pour les candidats de choisir les deux disciplines sur lesquelles ils souhaitent être interrogés.

Chaque sous-épreuve est notée sur 20 points et est affectée du coefficient de la sous-épreuve correspondante dans le règlement d'examen de la spécialité du baccalauréat professionnel concernée.

Le candidat est déclaré admis, après délibération du jury, dès lors qu'il a obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10 sur 20 à l'issue de l'épreuve de contrôle.

#### LA FRAUDE À L'EXAMEN

Une notice rappelant les consignes à respecter et les sanctions encourues en cas de fraude ou de tentative de fraude est affichée à la porte de chaque salle d'examen. Ces informations sont également communiquées aux candidats au début de chaque épreuve.

#### a. Qu'est ce qui constitue une fraude?

Sont considérés comme fraude ou tentative de fraude les cas suivants :

- Communiquer avec d'autres candidats pendant les épreuves ;
- Utiliser des informations, des documents ou du matériel non autorisé par le sujet ou la réglementation
- Toute substitution de personne.

En cas de flagrant délit de fraude ou de tentative de fraude, le surveillant responsable de la salle prend les mesures nécessaires pour y mettre fin. Le candidat poursuit sa composition, sauf en cas de substitution de personne ou de trouble affectant le déroulement de l'épreuve. Un procès-verbal est dressé et contresigné par les autres surveillants et par l'auteur des faits à la fin de l'épreuve. Ce document est ensuite adressé au recteur en vue de la saisine de la commission de discipline académique du baccalauréat.

Lors des délibérations, le jury se prononce sur les résultats du candidat. Aucun certificat de réussite ou relevé de notes n'est délivré avant que la commission académique n'ait statué.

La décision de cette dernière est attendue dans un délai de deux mois après la proclamation des résultats et peut faire l'objet d'une contestation devant le tribunal administratif.

#### b. Les sanctions encourues

Les sanctions encourues peuvent être administratives et/ou pénales.

En vertu de l'indépendance des procédures pénales et disciplinaires, un même acte de fraude peut faire l'objet d'une condamnation par le tribunal correctionnel et d'une sanction disciplinaire prononcée par la commission académique de discipline. Néanmoins, les sanctions pénales concernent spécifiquement les cas de fraude les plus graves, tels que la divulgation de sujets et la substitution de personne.

Les sanctions administratives encourues par les fraudeurs sont les suivantes :

- Le blâme ;
- La privation de toute mention portée sur le diplôme délivré au candidat admis ;
- L'interdiction de subir tout examen conduisant à l'obtention du baccalauréat pour une durée maximum de cinq ans ou d'un titre ou diplôme délivré par un établissement public dispensant des formations post-baccalauréat pour une durée maximum de cinq ans. Cette sanction peut être prononcée avec sursis si l'interdiction n'excède pas deux ans ;
- L'interdiction de prendre toute inscription dans un établissement public dispensant des formations post-baccalauréat pour une durée maximum de cinq ans.

Toute sanction prononcée entraîne, pour l'intéressé, la nullité de l'épreuve au cours de laquelle la fraude ou la tentative de fraude a été commise. En outre, la commission de discipline peut décider de prononcer la nullité du groupe d'épreuves ou de la session d'examen.

En matière pénale, les sanctions encourues sont les suivantes :

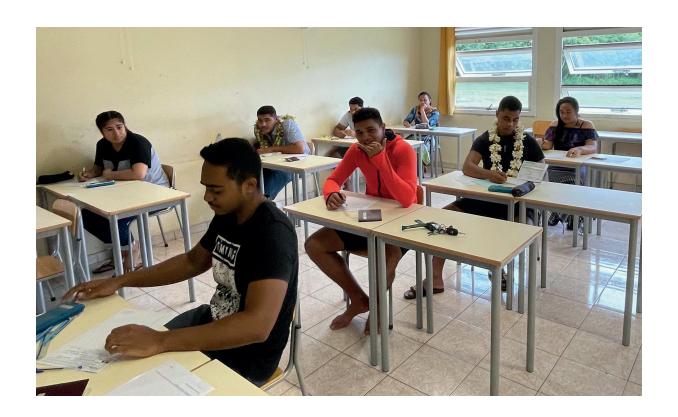
- 3 ans de prison et 45 000 euros d'amende pour faux et usage de faux ;
- Jusqu'à 3 ans de prison et 50 000 euros d'amende pour falsification de documents ;
- Jusqu'à 10 ans de prison et 1 million d'euros d'amende pour substitution d'identité lors des épreuves.

La divulgation des sujets d'épreuves et la substitution de personne sont, elles, passibles d'une condamnation de 3 ans de prison et de 9 000 euros. Les mêmes peines peuvent être prononcées à l'encontre des complices du délit.

#### c. Les dispositifs pour lutter contre la fraude

Depuis 2013, toutes les académies sont équipées de détecteurs de téléphones portables dont le nombre et l'emplacement sont confidentiels. Les recteurs répartissent ces appareils de façon aléatoire et veillent à les faire circuler entre les centres d'examen, tout au long des épreuves.

Ce dispositif a pour but de lutter préventivement contre l'utilisation frauduleuse des nouvelles technologies. Pour rappel, tous les appareils non autorisés doivent impérativement être éteints et rangés dans le sac du candidat.



#### II. UN BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL RÉNOVÉ

#### CINQ NOUVELLES FAMILLES DE MÉTIERS MISES EN PLACE À LA RENTRÉE 2021

Depuis la rentrée scolaire 2021, les élèves de seconde de la voie professionnelle bénéficient de 5 nouvelles familles de métiers qui s'ajoutent aux 9 familles créées en 2019 et 2020. Il s'agit de l'aboutissement de l'élaboration des familles de métiers qui s'est étendue sur 3 ans.

Les cinq nouvelles familles de métiers :

- Métiers de la réalisation de produits mécaniques;
- Métiers du numérique et de la transition énergétique ;
- Métiers de la maintenance des matériels et des véhicules ;
- Métiers du pilotage et de la maintenance d'installations automatisées;
- Métiers du bois.

Mises en place dans le cadre de la transformation de la voie professionnelle, les familles de métiers regroupent plusieurs spécialités du baccalauréat professionnel regroupées sur la base de compétences professionnelles communes. Elles favorisent les choix d'orientation de l'élève sortant de troisième, en lui permettant, en connaissance de cause, après avoir développé des compétences communes à plusieurs métiers connexes durant la classe de seconde, de choisir son baccalauréat professionnel en classe de première.

La session 2022 du baccalauréat professionnel évaluera les premiers candidats qui ont, bénéficié à la rentrée 2019, dès la classe de seconde, de cette nouvelle organisation de la voie professionnelle.

#### LE CHEF-D'OEUVRE

La session 2022 du baccalauréat professionnel sera celle de la première évaluation du chef-d'oeuvre. Introduit par l'arrêté du 20 octobre 2020, son élaboration commence en classe de première.

#### a. Qu'est-ce que le chef-d'oeuvre?

Le chef-d'oeuvre est l'aboutissement d'un projet pluridisciplinaire, individuel ou collectif, qui s'appuie sur les compétences transversales et professionnelles travaillées par l'élève ou l'apprenti, dans sa spécialité. Construit sur les deux années de formation pour le CAP et sur une année pour le baccalauréat professionnel, il est évalué en fin de cycle, dans le cadre d'un examen.

Véritable accomplissement pédagogique et professionnel, le chef-d'oeuvre mobilise des compétences communes et transversales à l'enseignement général et à l'enseignement professionnel.

#### b. Comment s'y préparer ?

Tout au long du processus de réalisation du chef-d'oeuvre, les candidats sont accompagnés par leurs professeurs d'enseignements professionnels et d'enseignements généraux dans le cadre d'horaires dédiés :

- Pour les candidats au CAP, 87 heures sont dédiées au chef-d'oeuvre la première année, et 78 heures la deuxième année, soit 165 heures sur le cycle.
- Pour les candidats au baccalauréat professionnel, ce sont 56 heures dédiées en première et 52 heures en terminale, soit 108 heures sur le cycle.

#### c. L'évaluation du chef-d'oeuvre

L'évaluation du chef-d'oeuvre repose sur une présentation orale terminale en fin de cursus, combinée, le cas échéant, avec une évaluation figurant au livret scolaire pour les élèves sous statut scolaire ou au livret de formation pour les apprentis. Elle s'effectue conformément aux objectifs et critères recensés, qui sont listés en annexe de l'arrêté.

La note relative au chef-d'oeuvre est intégrée au calcul de la moyenne générale permettant la délivrance du diplôme.

Sur le relevé de notes, délivré à l'issue de la session, la note du chef-d'oeuvre, ainsi que son coefficient et les points (majorés ou minorés selon que la note attribuée au chef-d'oeuvre est inférieure ou supérieure à 10 sur 20), apparaîtront distinctement.

#### UNE NOUVELLE ÉPREUVE DE CONTRÔLE

L'épreuve de contrôle au baccalauréat professionnel consiste en deux sous-épreuves d'une durée de 15 minutes chacune (notée sur 20). Chaque interrogation est précédée d'une préparation de 15 min. Les conditions d'accès à l'épreuve de contrôle, ainsi que les modalités d'évaluation et de notation de cette épreuve pour l'admission évoluent à compter de la session d'examen 2022.

L'épreuve de contrôle prévoit désormais :

- une interrogation sur les disciplines suivantes : mathématiques et/ou physique-chimie et/ou économie-droit ou économie-gestion et/ou prévention-santé-environnement d'une part, français ou histoire-géographie-enseignement moral et civique d'autre part;
- la possibilité pour les candidats de choisir les deux disciplines sur lesquelles ils souhaitent être interrogés:

#### Le choix pour :

<u>la sous-épreuve de sciences</u> comprend désormais les mathématiques, et/ou la physique-chimie, et/ou l'économie-droit ou économie-gestion, et/ou la prévention santé environnement,

pour <u>la sous-épreuve de culture générale ou d'humanité</u> comprend le français et/ou l'histoire-géographieenseignement moral et civique.

Dans la première sous épreuve de l'oral de contrôle, le choix est réalisé, au moment de l'inscription à l'oral de contrôle, parmi les disciplines qui sont celles qui font déjà l'objet d'une évaluation dans la spécialité du baccalauréat professionnel visée.

### L'ATTESTATION DE RÉUSSITE INTERMÉDIAIRE POUR LE BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

Pour la deuxième session consécutive, à la suite de la suppression de l'obligation qu'avaient tous les candidats sous statut scolaire en établissement public ou sous contrat de présenter un diplôme de niveau 3 (CAP) à l'issue de la classe de première, l'attestation de réussite intermédiaire mise en place en 2021 peut être remise aux élèves.

Elle est délivrée aux élèves de première, préparant un baccalauréat professionnel, qui ont obtenu une moyenne générale sur leur livret scolaire de 10 sur 20 à tous les enseignements généraux et professionnels. Ce document, qui atteste des connaissances et des compétences de l'élève dans l'ensemble des enseignements n'est pas un diplôme mais il marque une étape importante dans le parcours de l'élève vers le baccalauréat professionnel et il est un point d'appui pour les enseignants dans le suivi pédagogique de l'élève et dans la définition de l'accompagnement dont il a besoin pour réussir son baccalauréat.

#### III. LES EFFECTIFS

Les effectifs des candidats incrits au baccalauréat général et technologique et au baccalauréat professionnel 2022.

Baccalauréat	Baccalauréat	Baccalauréat
général	technologique	professionnel
46	42	58

Les effectifs des candidats incrits au baccalauréat technologique 2022 par série.

STMG	STI2D
30	12

Les effectifs des candidats incrits aux épreuves anticipées du baccalauréat général et technologique 2022

1ère Baccalauréat général	1ère Baccalauréat technologique
51	44

#### Les effectifs des candidats incrits au baccalauréat professionnel 2022.

TCSR	TCUI	TGA	TMCV	TMELEC
10	6	13	13	16

#### IV. LE BACCALAURÉAT ET APRÈS ?

#### **Enseignement supérieur Nouvelle Calédonie**

La procédure Parcoursup Nouvelle-Calédonie permet selon le même mode opératoire que Parcoursup en Métropole, d'émettre des vœux pour entrer en 1ère année dans l'enseignement supérieur en Nouvelle-Calédonie.

Parcoursup Nouvelle Calédonie se poursuit selon le calendrier porté à la connaissance des lycéens. Depuis le 6 septembre se déroule la phase de formulation des voeux. Les futurs bacheliers auront jusqu'au 3 novembre pour confirmer leurs voeux.



Tout au long de la procédure, les lycéens peuvent solliciter l'accompagnement de leurs professeurs et, le cas échéant de la conseillère d'orientation du vice-rectorat.

#### Enseignement supérieur en Métropole

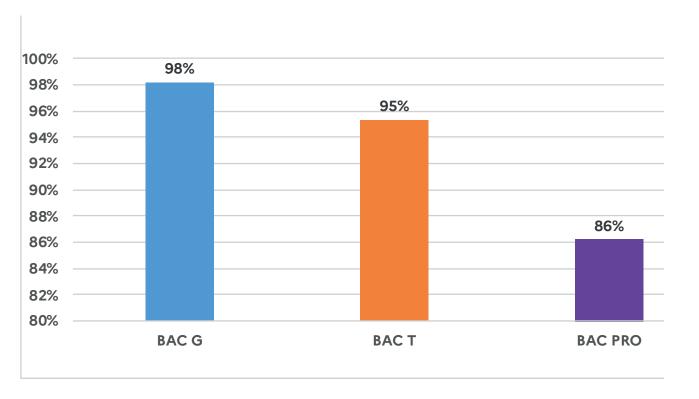
La procédure d'affectation ouvrira en décembre 2022, les candidats devront formuler leurs vœux avant le 8 mars 2023, et les premières réponses tomberont le 1er juin.

1er juin 2023 les réponses des formations	Parcoursup se mettra ensuite en pause pendant près de deux mois. C'est à partir du jeudi 1er juin que les formations enverront leurs propositions d'admissions aux candidats. Tout le monde n'aura pas de réponse le premier jour : elles seront envoyées au fil de l'eau pendant plusieurs semaines.
Mi-juin 2023 démarrage de la phase complémentaire	Comme les années précédentes, une phase complémentaire sera organisée, pendant laquelle les candidats pourront postuler dans les formations ayant encore des places disponibles. On ne connaît pas encore les dates exactes de cette phase. En 2022, elle s'est étendue du 23 juin au 16 septembre
13 juillet 2023 dernières réponses	La phase principale d'admission de Parcoursup se poursuivra en même temps que la phase complémentaire. Les dernières réponses seront adressées aux candidats quelques jours après les résultats du bac, le jeudi 13 juillet 2023.

16

#### V. LES RÉSULTATS DU BACCALAURÉAT

#### **LES RÉSULTATS DE LA SESSION 2021**



#### **COMMENT CONSULTER LES RÉSULTATS DE LA SESSION 2022 ?**

Les résultats du 1er groupe seront publiés le **mercredi 14 décembre 2022 à 15h00** sur le site du vice-rectorat et seront affichés au vice-rectorat et au lycée d'État.

Le choix des épreuves du second groupe est prévu dès le mercredi après-midi jusqu'au vendredi 16 décembre 2022 inclus

Les candidats peuvent consulter leurs résultats dans leur établissement, puis les jours suivants dans leur espace personnel sur Cyclades.

Les résultats du 2nd groupe seront connus le mercredi 21 décembre à l'issue des délibérations.

Les résultats seront affichés au vice-rectorat à l'issue des délibérations.

# VI. LA CÉRÉMONIE DE REMISE DES RÉCOMPENSES DES MENTIONS AU BACCALAURÉAT 2022



#### Régine VIGIER Vice-rectrice des îles Wallis et Futuna

invite
les lauréats ayant obtenu une mention
au baccalauréat - session 2022
à la cérémonie de remise des récompenses

Vendredi 16 décembre à 11h00 Falé du vice-rectorat

# **BON COURAGE À TOUS!**